



Au Fil de la Lauch



S'herrlesher Freschablättla (Le journal des Grenouilles de Herrlisheim)



Sites : <http://www.herrlisheim-pres-colmar.fr>
<http://www.agglo-colmar.fr>

Mai 2020

Edit0



Confinés depuis le 17 mars en raison de la situation sanitaire de notre pays et dans le monde, nous avons appris à vivre autrement et ce, probablement pour de longs mois encore. Bien que les contours du déconfinement prévu à partir du 11 mai prochain se dessinent doucement, de nombreuses incertitudes planent sur nos lendemains. Le monde scientifique lui-même est confronté à de multiples questionnements sur ce virus qu'ils continuent de découvrir. Le 11 mai prochain ne sera pas un retour à notre vie d'avant, même si c'est ce à quoi nous aspirons tous. Le combat que nous menons contre cet ennemi invisible et si redoutable, devra se poursuivre. **Plus que jamais, nous devons continuer de respecter les gestes barrières et la distanciation sociale, qui, à ce jour, sont nos seules armes pour lutter contre ce virus.**

Dans cette période de grands questionnements générateurs d'angoisses, de remise en cause de notre modèle social, politique et économique, soyons plus que jamais unis et forts pour ne pas sombrer dans une forme de sinistrose. Rendons honneur à nos soignants qui sont au front et à tous ceux qui continuent de faire vivre notre pays, soutenons nos commerçants, nos artisans, nos filières viticoles et agricoles de proximité, qui en ont tous grand besoin, saluons les gestes de solidarité et d'entraide entre les habitants car ils sont nombreux, remercions nos remarquables couturières bénévoles qui travaillent dans l'ombre à la confection de masques grand public qu'elles mettent généreusement au service de nos villageois et d'associations caritatives. Enfin, ayons une pensée pour toutes les victimes de ce virus et pour leurs familles endeuillées.

Pour conclure sur une note positive, apprécions la nature qui semble reprendre ses droits, tout comme notre planète Terre qui, à cause ou grâce au confinement, respire mieux ! A nous de ne pas l'oublier dans notre vie d'après.

Prenez tous bien soin de vous et de vos proches !

Micheline RITTER



Dépôt communal



Parvis de l'église



Le Mot du Maire

Chères Herrlisheimois, Chers Herrlisheimois,

Est-ce le dernier ou l'avant dernier « MOT DU MAIRE » que j'écris dans notre bulletin communal ? La réponse dépendra de la mise en place des nouvelles équipes municipales définitivement élues au premier tour des élections du 15 mars dernier. Selon les dernières informations, l'installation du nouveau conseil municipal devrait se faire fin mai, et au plus tard début juin.

Comme l'a écrit ma première adjointe Micheline RITTER dans l'Édito, nous vivons actuellement une période extrêmement difficile, compliquée, période à laquelle nous devons et devons nous adapter.

Les gestes barrières efficaces sont aujourd'hui le masque, les gants, le lavage régulier des mains, la distanciation sociale, l'éviction des rassemblements... Nous les avons instaurés à la mairie. Respectons-les, faites-en de même, ce sera pour le bien de nous tous.

Aujourd'hui, nous le constatons sur le terrain, ces gestes barrières sont plutôt bien respectés et fonctionnent très bien devant le boulanger, les marchés ou autres commerces qui sont ouverts actuellement dans le village.

A présent, j'aborderai de nombreux points mais de manière très succincte afin que vous disposiez du maximum d'informations concernant notre commune. Je vous invite à lire attentivement les encadrés concernant le fonctionnement de différents services dans les pages suivantes.

Fonctionnement de la mairie : l'accueil téléphonique et l'ouverture de la mairie tous les matins du lundi au vendredi sont un plus pour nos habitants. En effet, rares sont les mairies qui sont ouvertes actuellement dans le secteur. Pour améliorer encore davantage la sécurité sanitaire, 2 écrans de protection ont été fournis par La Poste.

Fonctionnement du service technique : toujours aussi compliqué car nous manquons de bras suite aux arrêts pour maladie ou obligation de garde d'enfants. Actuellement, priorité est donnée à l'entretien des espaces verts.

Cimetière : ces dernières années, le cimetière était entretenu lors de la Journée citoyenne. Nous avons bien remarqué qu'un sérieux coup de binette ou tondeuse serait plus que nécessaire mais nous ne disposons pas du personnel pour effectuer ces tâches. L'aide de quelques bénévoles et/ou propriétaires de tombes rendraient un grand service à la commune. Merci d'avance.

Confinement, activités associatives et culturelles : cette nouvelle situation est déjà extrêmement compliquée pour le monde économique mais l'est également pour les associations et le culte, certaines de nos associations employant du personnel rémunéré. Les activités, les assemblées générales, les tailles chez les arboriculteurs, les bourses des Grenouilles sportives ou Grenouilles s'éclatent, les fêtes (fête de la Grenouille, kermesse des écoles), les tournois (Grembelfescha, escrime, quilles et tennis), le concert de l'Adem'Oh, le couscous des footballeurs, ne peuvent être organisés. Cela entraîne probablement des difficultés pour certaines d'entre elles par manque de recettes.

Du côté du culte, toutes les messes ont été annulées et les cérémonies d'adieu ne peuvent se faire qu'en respectant un rassemblement d'un maximum de 20 personnes directement au cimetière.

Bibliothèque : elle est également fermée mais l'accès aux ressources numériques des bibliothèques du Haut-Rhin est possible (voir encadré « Calice 68 » page 4).

Balayage des rues : cette opération était effectuée tous les ans en avril mais au vu de la situation actuelle, nous sommes sur la liste d'attente.

A ce titre, nous comptons beaucoup sur les riverains pour enlever la mauvaise herbe ou autres plantes vertes qui poussent dans les rigoles des trottoirs, entre les murs ou habitations et les trottoirs et, pourquoi pas, autour des arbres plantés sur le domaine public devant vos propriétés ? Ce serait un sérieux et apprécié coup de main donné à la commune. Certains s'y sont d'ailleurs déjà mis... Merci à tous.

Aire de dépôt des déchets verts : elle restera fermée aussi longtemps que l'arrêté préfectoral nous l'imposera (voir la circulaire du Préfet du 17 avril, paragraphe N° 7, page 11 de ce bulletin).

Compost : nous n'avons pas d'informations sur la mise à disposition de compost par Colmar Agglomération. Dès que nous en aurons, nous vous en informerons par l'intermédiaire du tableau d'affichage situé devant le boulanger.

Bennes à vêtements : les sociétés ou associations caritatives qui les récupèrent sont fermées actuellement. Soyez compréhensifs, ne les déposez pas devant les bennes qui débordent depuis longtemps, gardez-les chez vous dans l'attente de jours meilleurs. C'est notre service technique qui a enlevé de nombreux sacs de vêtements déposés devant ces bennes.

Hangar communal : les travaux ont repris et les maçons sont en train de monter les murs en agglos.

Fibre et immeubles collectifs : selon des informations que nous avons reçues, l'installation de la fibre ne peut se faire dans certains immeubles collectifs du village du fait que des certificats, attestations ou autres documents nécessaires à la pose de la fibre font défaut dans le dossier. C'est aux propriétaires, syndics ou autres gestionnaires d'immeubles de s'occuper en amont de la régularisation des dossiers pour permettre la pose de ladite fibre.

Reprise des écoles : les textes évoluent pratiquement tous les jours. Nous nous y adapterons mais tiendrons compte des avis du corps enseignant local. Du côté de la commune, nous gérons l'approvisionnement en produits et matériels nécessaires à la protection du personnel et des enfants.

Tableau d'affichage devant le boulanger : ce tableau est destiné à recevoir les affiches des associations mais du fait de l'interdiction jusqu'à nouvel ordre de toutes manifestations associatives, nous mettons désormais ce tableau à la disposition des commerçants et entreprises du village, ainsi qu'aux bénévoles qui offrent leurs services à la population. Néanmoins, pour éviter tout dérapage, un contrôle régulier des affiches apposées sera effectué.

Colmar Agglomération :

j'ai donné mon accord pour l'installation d'un fonds de solidarité dit « Résistance » destiné aux très petites entreprises et aux associations

j'ai donné mon accord pour l'achat de 2 masques par habitant. Ces masques sont financés partiellement par le Département, le reste par Colmar Agglomération. La commune devra s'occuper de leur distribution (voir article page .. du présent bulletin).

Barrière heurtée :

une barrière installée rue Principale près du Monument aux Morts a été renversée samedi le 25 avril vers 15 h par une voiture. Bien sûr, la gendarmerie a été informée immédiatement. Pour éviter toutes poursuites judiciaires, nous demandons à l'auteur de prendre contact avec la mairie. Nous sommes également preneurs de toute information qui nous permettrait de retrouver la personne responsable.

Avant de conclure, je voudrais vivement remercier toutes ces personnes, entreprises, qui ont proposé leurs services ou mis à disposition de la commune du matériel destiné à se protéger tels masques, flacons pompe, gel hydroalcoolique, ... celles qui ont proposé leurs services pour aider les personnes qui sont dans le besoin sans oublier les distributeurs du bulletin communal.

Prenez soins de vous !

Bien cordialement,

Votre Maire,
Gérard HIRTZ

INFOS PRATIQUES



MAIRIE ET AGENCE POSTALE

Permanence téléphonique de 8 h à 12 h, permanence physique de 9 h à 11 h du lundi au vendredi **jusqu'à nouvel ordre**.

En dehors de ces horaires et en cas d'urgence, vous pouvez appeler le 06 06 65 49 20.

Les **attestations de déplacement dérogatoire** sont disponibles au secrétariat de la mairie.

La collecte des **containers enterrés** de papiers/cartons/plastiques est maintenue (2 passages hebdomadaires). Néanmoins, le jour de vidage peut changer selon les sites.

Les bacs à verre sont vidés tous les 15 jours.

Par contre, les sociétés qui gèrent le ramassage des **vêtements** sont à l'arrêt actuellement. Il est donc inutile de déposer vos vêtements devant les bennes.

Nous vous remercions de les garder chez vous en attendant la reprise du ramassage par les associations caritatives.

De même que toutes les déchèteries du Haut-Rhin, l'aire de dépôt des **déchets verts** restera fermée jusqu'à nouvel ordre (cf : circulaire du Préfet du 17 avril 2020, rubrique 7, page 11)

AGENDA

En raison de l'épidémie, toutes les manifestations prévues au mois de mai sont annulées.

MISE À DISPOSITION DE MASQUES POUR LES HABITANTS

Initiée par le Conseil départemental et l'association des maires du Haut-Rhin, l'opération « Un masque pour les Haut-Rhinois » vise à équiper tous les habitants de 2 masques textiles non sanitaires, issus de la production 100 % Alsace, en prévision du déconfinement.

Ces masques sont lavables et réutilisables 50 fois. Comme tout masque barrière, la durée du port est limitée à 4 heures. Son coût unitaire (2,16 euros) est pris en charge par le Conseil départemental et par Colmar agglomération, la distribution devant être prise en charge par la commune.

Nous réfléchissons actuellement à sa distribution auprès des habitants, si possible avant le 11 mai. Nous vous tiendrons informés par tout moyen.

LIGUE CONTRE LE CANCER

La quête à domicile, initialement prévue fin mars, a été reportée à une date ultérieure, au mieux en mai ou en juin. Les équipes de La Ligue contre le cancer réfléchissent aux moyens à mettre en œuvre pour faire face à une baisse significative de leurs moyens financiers. Tout sera fait pour relancer les quêtes à domicile avec l'aide des maires, mais des alternatives doivent aussi être trouvées, notamment grâce aux outils actuels de communication (Internet, réseaux sociaux, SMS, ...).

CALICE 68 : le catalogue en ligne des bibliothèques du Haut-Rhin

En raison de l'épidémie de Coronavirus, TOUTES les bibliothèques ou médiathèques du Haut-Rhin sont fermées au public jusqu'à nouvel ordre. Mais pendant le confinement, le Département vous offre un accès gratuit à ses ressources numériques : vidéo, musique, presse, livres, soutien scolaire et formations, auto-apprentissage (code de la route, apprendre une langue, jouer d'un instrument, développement personnel, sport & fitness).

LINGETTES

Les lingettes biodégradables se jettent à la poubelle et non dans le réseau d'assainissement. En effet, cela risque de bloquer les pompes de relevage. Même si elles sont biodégradables, elles n'ont pas le temps de se dégrader avant leur arrivée en station d'épuration.

La facture risque d'être salée en cas d'intervention de la Colmarienne des Eaux sur le domaine privé, donc avant le regard situé en limite de propriété telle que cela s'est passé dans le village en début d'année.

BULLETIN INTERPAROISSIAL

Vu les circonstances actuelles, le Lien interparoissial n'est pas inséré dans cette publication. Le numéro de mai est disponible sous deux versions : papier et numérique. La version papier est disponible dans l'église Saint-Michel, aux heures d'ouverture (chaque jour, de 10 h à 18 h). La version numérique est disponible sur le site Internet de la communauté de paroisses : <http://www.parcatho3chateaux.net>.

AU FIL DE LA LAUCH D'AVRIL 2020 : RAPPEL

Compte tenu de la situation sanitaire fin mars, le bulletin d'avril n'avait pas été distribué dans les foyers. Vous pouvez le retrouver sur le site de la commune (www.herrlisheim-pres-colmar.fr) ou venir en récupérer une version papier à la mairie.

DISTANCES DE PLANTATION : RAPPELS

Les distances à respecter par rapport à la limite séparative sont de :

- 0,50 m pour les haies **qui ne devront pas dépasser 2 mètres de hauteur**
- 2,00 m pour les arbres à tiges (**les branches ne doivent pas dépasser les limites**).

Ces distances sont également valables pour les arbres et arbustes plantés en limite de voirie. N'oubliez pas de tailler régulièrement ceux dont les branches pourraient encombrer les trottoirs.

NUISANCES SONORES : RAPPELS

Nous demandons que chacun respecte ses voisins lors de l'utilisation de matériel bruyant (tondeuse, tronçonneuse, ...).

Rappel des horaires :

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h
- le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
- les jours fériés et dimanches sont exclus.

La fréquence de ces travaux ne doit pas être excessive ou continue (cf : arrêté du Maire du 12/03/09).

Merci à tous !

EMPLOIS ÉTÉ

Compte tenu de la situation sanitaire et de son évolution que nous ne maîtrisons pas, il a été décidé de ne pas recourir à des emplois saisonniers pour seconder les agents techniques cet été.

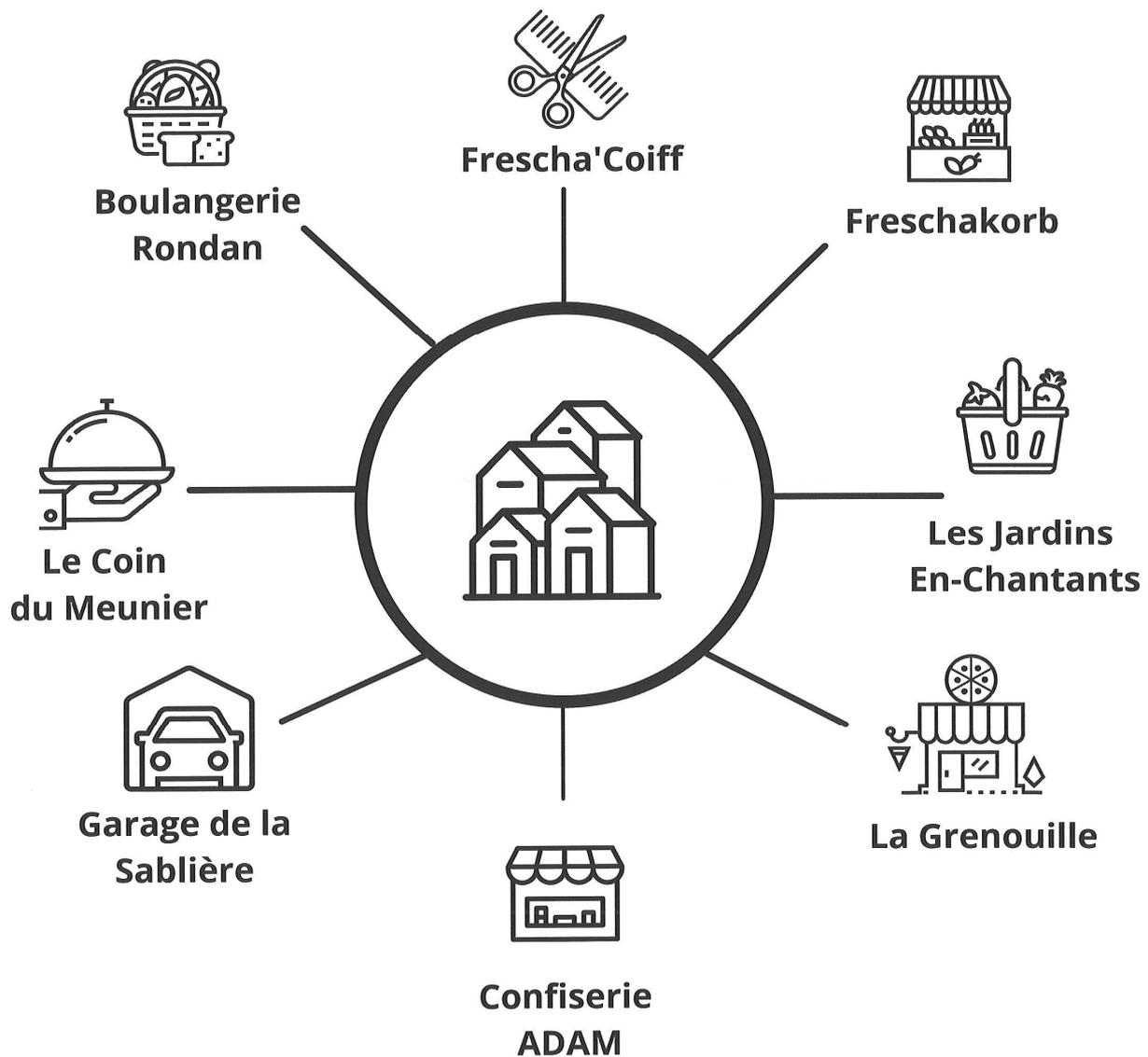
DON DU SANG

La collecte de sang du vendredi 5 juin est maintenue.

Pour le moment, nous ignorons dans quelle salle elle se déroulera. Nous vous tiendrons informés par tout moyen.

Le président,
Jean-Jacques FLEISCHER

**EN MAI, VOS COMMERCES DE PROXIMITÉ
À HERRLISHEIM
ADAPTENT LEURS HORAIRES ET LEURS SERVICES**





Freschakorb

Marché à la ferme
Le mercredi et le samedi
de 9h00 à 12h30
*(légumes et fruits, produits de la
ferme et du terroir)*
Vente d'Asperges d'Alsace
tous les jours de 10h à 12h
(sauf dimanche)
7 a Rue d'Eguisheim
à Herrlisheim
Tel. 03 89 49 27 20
freschakorb@free.fr



Boulangerie Rondan

Boulangerie, pâtisserie,
épicerie
Du lundi au samedi
de 5h30 à 13h00
(hors jours fériés)
Fermeture exceptionnelle
du 18 au 21 mai
10 Rue Principale
à Herrlisheim,
Tel. 03 89 49 30 84



Confiserie ADAM

Le lundi de 14h à 18h,
du mardi au vendredi
de 9h30 à 12h
et de 14h à 18h
fermé le samedi
42 rue de la Gare
à Herrlisheim
Tel. 03.89.49.26.12
www.confiserie-adam.fr



Les Jardins En-Chantants

Vente de replants bio
les mercredis et samedis
de 14h00 à 18h00
Vente de légumes bio
propre récolte
le lundi de 16h à 18h
Rue du Stade à Herrlisheim
www.lesjardinsenchantants.com



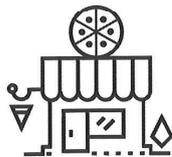
Restaurant Traiteur Le Coin du Meunier

Plats du jour à emporter ou
livrés du mardi au samedi
de 11h30 à 13h00
Cuisine à thème
les vendredis soirs
Marché traiteur
les samedis de 10h à 13h
1 Place de l'École
à Herrlisheim
Tel. 03 89 49 27 45
www.lecoindumeunier.com



Garage de la Sablière

Entretien et réparation
de véhicules
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h
et de 15h à 17h
Station service 24h/24H
7 jours sur 7
6 rue de la Sablière
à Herrlisheim,
Tel. 03 89 49 23 15



Caveau Pizzeria La Grenouille

Pizzas et tartes flambées au
feu de bois à emporter
Les jeudis, vendredis,
samedis et dimanches
de 18h00 à 21h00
51 Rue des Fleurs
à Herrlisheim,
Tel. 03 89 49 28 59
www.pizzeria-la-grenouille.fr



Sans oublier nos viticulteurs locaux qui se tiennent à votre disposition

*L'abus d'alcool est dangereux pour la
santé, à consommer avec modération*



Frescha'Coiff

Informations quant à
l'ouverture prochaine
du salon sur la page
Facebook
1 rue des Canards
à Herrlisheim
Tel. 03 89 86 46 25

INFO SAPEURS-POMPIERS

Dans cette période particulière de confinement et de distanciation, les animaux et insectes continuent leur vie, surtout les guêpes !

Nous continuerons d'intervenir chez vous pour leur destruction, avec quelques changements liés au COVID 19.

De votre côté, vous continuez à signaler le nid de guêpes au CODIS en composant le 18 ; nous prendrons par la suite contact avec vous pour intervenir, de préférence le soir.

Du fait des décontaminations à effectuer par nos équipes sur les tenues et matériels, les délais d'intervention à votre domicile peuvent être rallongés.

Nous ferons au mieux dans le respect des règles pour vous débarrasser de ces insectes !

Le Chef de Corps,
David WIEST

BESOIN DE FLACONS POMPE

La mairie de Herrlisheim-près-Colmar est à la recherche de flacons pompe vides d'une contenance minimale de 250 ml, afin d'équiper les espaces publics (notamment les écoles et la bibliothèque), dans la perspective du déconfinement.

Vous pouvez les remettre à vos voisins élus ou les déposer à la mairie aux heures d'ouverture de l'accueil.

COMMANDE GROUPEE DE GÉRANIUMS

Si vous êtes intéressés par des géraniums demi-lierre qui ne figurent pas sur le bon de commande, vous pouvez les rajouter à la main.

Les couleurs disponibles sont le rose, le rouge et le blanc.

La **collecte des bouchons** continue pendant le confinement dans les points de collecte habituels de même que chez Raymond FRITZ 13, rue des Cigognes.

STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (source INSEE) : 885 (de 15 à 64 ans)	Avril 2019	Avril 2020
Femmes	38	30
Hommes	34	43
Total	72	73
Demandeurs d'emploi indemnisés	60	61
Demandeurs d'emploi non indemnisables	12	12

Les Grands Anniversaires du mois de mai 2020

Andrée BEA, 88 ans le 5
Georges GUILHERME, 84 ans le 6
Raymond WALCK, 82 ans le 6
Raymond KELLER, 78 ans le 6
Victor HERTZ, 86 ans le 8
Germaine STRUB, 79 ans le 8
François STEINER, 75 ans le 8
Marthe DEYBACH, 88 ans le 12
Marie-Louise FAFFA, 76 ans le 13
Fernand HAEFFELE, 82 ans le 17
Marie-Louise BANNWARTH, 80 ans le 17
René QUINTLE, 80 ans le 17
Henri KOEBELEN, 87 ans le 18
Annette MICHEL, 86 ans le 19
Bernardette FURSTENBERGER, 80 ans le 21
Hubert HENSEL, 78 ans le 22



Vu les mesures imposées pour lutter contre la propagation du coronavirus, la municipalité ne se rendra plus aux grands anniversaires jusqu'à nouvel ordre.

DECES

Marie-Odile BECK

le 1^{er} avril

Paul HUENTZ

le 8 avril

Yvette HEIMBURGER

le 12 avril



Jean Marie SCHULLER,
ancien habitant de Herrlisheim

le 24 avril

EXTRAITS DE LA CIRCULAIRE DU PREFET DU HAUT-RHIN EN DATE DU 17 AVRIL 2020

1) Prolongement des mesures de confinement jusqu'au 11 mai

Pris à la suite de l'allocution du président de la République du 13 avril 2020, le décret du 14 avril 2020 prolonge la période de confinement. Ainsi, jusqu'au 11 mai 2020, tout déplacement de personne hors de son domicile reste interdit à l'exception des déplacements pour l'un des motifs suivants en évitant tout regroupement de personnes :

1° Trajets entre le domicile et le ou les lieux d'exercice de l'activité professionnelle et déplacements professionnels insusceptibles d'être différés ;

2° Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées par l'article 8 du décret ;

3° Déplacements pour motifs de santé à l'exception des consultations et soins pouvant être assurés à distance et, sauf pour les patients atteints d'une affection de longue durée, de ceux qui peuvent être différés ;

4° Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance des personnes vulnérables et pour la garde d'enfants ;

5° Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie ;

6° Déplacements résultant d'une obligation de présentation aux services de police ou de gendarmerie nationales ou à tout autre service ou professionnel, imposée par l'autorité de police administrative ou l'autorité judiciaire ;

7° Déplacements résultant d'une convocation émanant d'une juridiction administrative ou de l'autorité judiciaire ;

8° Déplacements aux seules fins de participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative et dans les conditions qu'elle précise.

Comme précédemment, les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'une attestation de déplacement dérogatoire leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions. Ils doivent également se munir d'une pièce d'identité. L'attestation de déplacement dérogatoire doit être remplacée par un justificatif de déplacement professionnel lorsque des salariés effectuent un déplacement mentionné au 1° ci-dessus.

2) Mesures plus restrictives prises dans le département

J'ai reconduit l'arrêté portant interdiction d'accès dans les parcs, jardins publics, gravières, forêts, plans d'eau, berges, aires de jeux, parcours de santé et terrains de sport urbain du département du Haut-Rhin. Je vous demande de nouveau de matérialiser mon arrêté dans l'ensemble des lieux publics et voies concernées de vos communes respectives. Des panneaux d'affichages, des barrières, des rubans de signalisation doivent être mis en place pour informer les promeneurs de l'impossibilité de se rendre dans les lieux visés par mon arrêté. N'hésitez pas à rappeler ces informations importantes sur vos sites internet ou dans les publications que vous adressez à la population. Les forces de l'ordre opèrent des contrôles dans ces lieux précis.

Afin de limiter la propagation du virus, je compte également sur vous pour rappeler aux commerçants la nécessité d'afficher et de faire respecter les mesures prises dans leurs surfaces de vente pour limiter le nombre de personnes présentes au même moment et faire respecter aux clients et personnels les gestes barrières, comme l'exige mon arrêté du 15 avril 2020. Des contrôles seront également effectués dans les commerces par les forces de l'ordre à ce sujet.

3) Annulation des toutes les cérémonies publiques jusqu'au 11 mai

Pour continuer à lutter contre le Covid-19, toutes les cérémonies organisées en dehors de Paris sont annulées jusqu'au 11 mai. Concernant le pavoisement, les édifices publics ont vocation à être pavoisés sous réserve que les agents affectés à cette tâche soient mobilisés dans le cadre des plans de continuité d'activité.

4) Allongements de délais dans les domaines de l'urbanisme et de la construction

Une ordonnance du 25 mars prolongeait les délais de recours contentieux en matière d'urbanisme. L'ensemble du processus de construction (financements, actes notariés, chantiers) était bloqué de facto tant que les délais de recours contre l'autorisation de construire n'étaient pas purgés. Ce dispositif constituait un frein important à la relance de l'économie. C'est pourquoi une nouvelle ordonnance, présentée au conseil des ministres du 15 avril, prévoit que les délais d'instruction comme les délais de recours ne seront plus prorogés comme prévu mais suspendus.

Ainsi, les délais d'instruction des autorisations d'urbanisme (déclarations préalables, demandes de permis, etc.) commenceront à courir dès la fin de la période d'urgence sanitaire pour la seule durée qui restait à courir avant le 12 mars. Par exemple si le délai d'instruction d'un permis expirait le 22 mars, une décision à son sujet devra être prise 10 jours après la fin de l'état d'urgence sanitaire. Cette mesure s'applique également aux délais de recours, qui ne pourront être inférieurs à 7 jours pour sécuriser la saisine du juge administratif. Ainsi les permis de construire pourront être délivrés plus tôt et les droits de préemption seront purgés plus rapidement. Ces dispositions permettent de donner une visibilité à plus court terme aux porteurs de projets sur le lancement de leur opération.

7) Assurer la continuité de la collecte des encombrants

En plus de la collecte des déchets ménagers, je vous demande de poursuivre la collecte des encombrants (meubles, matelas, électroménager, etc) pour éviter des dépôts sur la voirie, qui peuvent s'avérer dangereux. En outre, les déchets verts peuvent être stockés par les particuliers dans leurs jardins ou être compostés.



La Commune de Herrlisheim recense et contacte par téléphone les personnes âgées isolées et ou fragilisées dont elle a connaissance, notamment celles qui sont inscrites au plan canicule en été.

La plupart d'entre elles sont prises en charge par leurs familles ou leurs voisins. D'autres sont aidées par des élus ou par des organismes d'aide à domicile.

Si vous avez néanmoins connaissance d'une quelconque difficulté concernant une personne de notre village, n'hésitez pas à contacter la mairie au 03 89 49 39 80.

Nous remercions chaleureusement celles et ceux qui font preuve de solidarité envers les plus fragiles en cette période difficile.

Prenez soin de vous !!

